

MAIRIE DU HAILLAN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 29 novembre 2017

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

M. FABRE, M. BOUSQUET, M. CONTE, Mme DARDAUD, M. BOUYSSOU, Mme SAVIGNAC, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. ROUZE, M. DUPUY-BARTHERE, M. GHILLAIN, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, Mme PROKOFIEFF, Mme VINCLAIR, Mme SEN, Mme VASQUEZ, Mme FRANCOIS, M. CHAIGNE, M. DAUTRY, M. GADIOUX, Mme AJELLO, Mme MEERTENS

EXCUSES :

Madame GUERE

procuration à Monsieur FABRE

Monsieur BRUNEL

procuration à Monsieur DUCLOS

Madame SAINT GENEZ

procuration à Madame AJELLO

Monsieur FOURCAUD

procuration à Monsieur CHAIGNE



Madame le Maire : *Le procès-verbal du conseil du 27 septembre appelle-t-il des remarques particulières ?*

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : *Un certain nombre d'informations avant les communications officielles :*

- Tout d'abord, bienvenue à notre nouvelle élue Madame MEERTENS ; elle remplacera Monsieur CHARPENTIER qui nous avait fait parvenir sa démission au mois de septembre dernier. On l'accueille avec grand plaisir dans ses nouvelles fonctions.

- Vous allez trouver deux petits cadeaux, c'est Noël avant Noël sur vos tables. Il s'agit de deux petits objets que nous avons fait faire dans le but de faire la promotion du civisme et de la propreté sur la commune : le premier est une petite boîte qui s'ouvre en clipsant dessus, contenant des bonbons. L'objectif étant après de s'en servir comme cendrier afin que les gens ne jettent pas leurs mégots. Quant au deuxième objet, il est plutôt destiné aux propriétaires d'animaux, plus particulièrement de chiens. C'est un petit objet qui s'accroche à la laisse du chien, dans lequel on trouve des petits sacs qui serviront à ramasser les petites « déjections » que fait Médor sur la voie publique, ce qui permettra de garder notre ville plus propre.

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

- **DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

Nicolas GHILLAIN, comme Secrétaire de Séance.

Anne GOURVENNEC, comme Secrétaire de Séance Suppléant.

(Adoption PV conseil du 27 septembre 2017)

- **COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE**

Informations de Madame le Maire :

- *Avant l'adoption du PV, M.CHAIGNE nous avait posé une question, M. BOUSQUET va vous répondre*

Monsieur BOUSQUET : Sur la base du compte rendu du PV sur l'évolution des charges à caractère général (évolution du 0-11) pour le compte administratif 2016, les chiffres sont 2 639 614,66 euros, pour le BP 2017 2 610 500. Les 2 DM cumulées montent à 3 500 euros, ce qui reste à la marge, et le BS a ramené un volume financier sur le 011 à hauteur de 529 035 euros.

Donc l'augmentation est exclusivement liée au BS. Elle s'explique par deux choses : le principe de précaution que nous appliquons depuis le début, à savoir d'affecter une partie de l'excédent sur le chapitre 011 pour faire face aux imprévus que l'on retrouve ou non au compte administratif. Les chiffres que l'on retrouve au compte administratif correspondent aux dépenses imprévues, ceux qui ne sont pas consommés tombent à l'excédent et permettent de financer les investissements et éventuellement les imprévus de l'année suivante. Cela représente une part non négligeable de ce montant-là, considérant que l'imprévu peut prendre des formes très diverses (comme un imprévu survenu au 1^{er} semestre, à savoir les vestiaires du foot, qui pour les travaux, sont imputés en fonctionnement, idem sur l'évolution de la réglementation sur l'étude de la qualité de l'air), autre volume important de la régularisation : un mécanisme comptable de support par la Ville d'une partie des contrats informatiques mutualisés avec Bordeaux Métropole, le temps que Bordeaux Métropole puisse les prendre en charge. On a pris en charge les coûts sur un semestre qui vont en face des recettes. Ce sont exclusivement des mécanismes soit d'ajustement, soit d'aléas, soit de provisions pour faire face aux imprévus. Donc l'augmentation telle que vous la mentionnez n'a rien à voir avec une quelconque insincérité du budget, le budget prévisionnel est une mesure de prudence et de précaution.

Sur le 611, les montants sont beaucoup plus faibles. Au compte administratif 2016, le compte 611 s'élève à 139 587 €, 168 350 au BP 2017 et effectivement une charge supplémentaire au BS de 104 700 €, pour une grande partie les contrats informatiques supportés par la ville alors qu'ils étaient mutualisés, les recettes de Bordeaux Métropoles ont été inscrites en face, le reste constituant là aussi des provisions pour faire face à des prestations de service complémentaires qui auraient pu survenir suite à un aléa.

Donc en deux mots des volumes importants mais majoritairement provisionnels, le reste constituant des aléas et donc l'augmentation que vous constatez n'a rien à voir avec une quelconque insincérité du budget

Monsieur CHAIGNE : j'ai les explications et avec le compte administratif, j'ai la vérité de tous ces chiffres.

Adoption du procès-verbal à l'unanimité.

Quelques informations sur le rapport d'activité annuel de Bordeaux Métropole : sur 2016, les principaux événements marquants ont été de deux ordres. D'une part, le lancement des études nécessaires à la réalisation de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroparc dont nous faisons partie avec les villes de Mérignac et de Saint Médard en Jalles et le lancement du nouveau site de participation citoyenne de Bordeaux Métropole. En l'occurrence, sur 2016, c'est principalement la concertation relative au Bus à Haut Niveau de Service.

Deux sujets sur les transports :

- Concernant le BHNS, un recours a été déposé par des riverains du côté de l'église Saint Seurin. En fait, c'est un double recours, d'une part un référé visant à stopper immédiatement les travaux et un autre recours qui concerne le fond, c'est-à-dire la contestation de la Déclaration d'Utilité Publique prise par M. Le Préfet début août. C'est pour les Haillanais et pour l'ensemble des autres communes une mauvaise nouvelle dans la mesure où l'on sait aujourd'hui que ces travaux vont prendre au moins un an de retard, le temps que les procédures suivent leur cours. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'autres informations, si ce n'est la détermination des services de l'Etat et de Bordeaux Métropole de faire appel de ces décisions de manière à débloquer la situation rapidement. Dans les faits, nous n'aurons pas d'informations avant l'été prochain.
- Concernant la desserte de Saint Médard en Jalles en tramway, vous savez lors de la dernière réunion publique, le Président Alain Juppé avait demandé que des études complémentaires soient menées parce qu'il lui semblait, ainsi qu'à nous, qu'il y avait un certain nombre d'incohérences dans ce qui avait été présenté par les services. Donc ces études sont en cours, elles devaient nous être restituées ce vendredi, elles ne le seront que la semaine prochaine. Il avait été proposé aux communes concernées, c'est-à-dire le Haillan, le Taillan Médoc et à Saint Médard en Jalles d'organiser une réunion publique. On nous a fait des propositions de dates en décembre auxquelles je n'ai pas donné suite compte tenu des agendas très chargés. Nous avons fait une contre-proposition pour des dates aux alentours des 11 et 12 Janvier et malgré notre insistance auprès du Cabinet, on nous a fait savoir que cela ne serait pas possible. Je le regrette très profondément, j'ai d'ailleurs écrit au Président Juppé pour dire qu'on n'était plus à trois semaines près et que l'on ne trouvait pas très pertinent d'organiser une réunion publique juste avant les fêtes de Noël, sachant qu'une fois que les réunions publiques sont organisées il ne reste en général que deux à trois semaines pour que la concertation soit clôturée. Pour ceux qui souhaiteraient avoir les informations, elles sont à disposition dans le registre de concertation que nous avons en mairie. Nous allons avoir le document la semaine prochaine, et vous aurez le loisir d'aller à la réunion publique organisée au Taillan. Je vous communiquerai la date dès que nous l'aurons reçu en Mairie.

Communications de Madame le Maire

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

→ La signature d'une convention de partenariat entre la salle de spectacle l'Entrepôt et la MGEN de la Gironde afin d'octroyer à ses adhérents le tarif réduit pour tous les spectacles de l'Entrepôt sur présentation de la Carte Culture.

Cette convention d'une durée d'un an s'appliquera jusqu'au 31 août 2018.

→ L'acceptation, sans réserve, de l'indemnité de 125 028,55 € proposée par la SMACL suite à l'incendie du chalet du foot au Stade Abel Laporte ayant eu lieu le 12/02/2017. L'indemnité se décompose comme suit :

- Règlement immédiat : 87 868,55 €
- Règlement différé après travaux et sur justificatifs : 37 160 €

→ La signature, avec l'association BIAPI, d'une convention fixant les modalités de son intervention pour une somme forfaitaire de 575 euros → animation de l'atelier de taille des arbres fruitiers qui a eu lieu samedi 25 novembre sur le verger communal et sur les arbres plantés avec les habitants lors des deux sessions précédentes.

229/17	INSTAURATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
---------------	--

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Il s'agit d'une procédure liée à la démission de Monsieur CHARPENTIER et à son remplacement dans les commissions par Madame MEERTENS. Elle fera partie de la commission numéro 2 (Commission des services à la population), et Madame AJELLO sera sur la commission numéro 3 (Commission des moyens et ressources)

VOTE : UNANIMITE

230/17	DESIGNATION DES REPRESENTANTS MUNICIPAUX AUPRES DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS
---------------	---

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Il a été proposé que Madame MEERTENS devienne la suppléante de Monsieur CHAIGNE au Sivom Jalles Sud Medoc et qu'elle siège à la Commission Communale d'Accessibilité Handicapé.

VOTE : UNANIMITE

231/17	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
---------------	---

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Monsieur CHARPENTIER siégeait au conseil d'administration du CCAS. Proposition qu'il soit remplacé par Madame MEERTENS. Normalement c'est un scrutin de liste et dans la mesure où il est nominatif, nous devrions faire un vote à bulletin secret mais si vous êtes d'accord, nous vous proposons de faire le vote à main levée.

VOTE : UNANIMITE

232/17	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 - DECISION-ADOPTION
---------------	--

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Ce débat d'orientation budgétaire intervient dans les semaines qui précèdent le vote du budget (au conseil municipal du mois de décembre). Les élus ont reçu une note synthétique : une première partie est consacrée aux perspectives et contexte économiques pour 2018, sur le volet international. Aujourd'hui, les perspectives de l'économie mondiale pour 2017-2018 semblent prévoir une croissance avec une inflation relativement faible. Au niveau français, la croissance 2017-2018 devrait s'élever à environ 1,7% du PIB et l'inflation sera maîtrisée à environ 1,1 % en 2018.

Nous avons le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et le projet de loi de programmation pour 2018. Ces 2 projets définissent une trajectoire de dépenses :

Un effort considérable est demandé aux collectivités locales → effort de 13 milliards d'€ qui leur est demandé avec la mise en place de nouveaux outils comme le contrat entre l'État et les collectivités locales qui concerne les communes de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunales de plus de 150 000 habitants. Le Haillan n'est pas concerné, mais nous allons l'être indirectement puisque nous appartenons à Bordeaux Métropole et que l'EPCI compte plus de 150 000 habitants. Nous sommes en pleine discussion sur le pacte financier fiscal entre les villes et la métropole, nous verrons cela dans les jours à venir.

La loi prévoit de respecter un certain nombre d'objectifs du contrat qui ouvrira le droit, sous condition d'équilibre budgétaire, à un fonds d'investissement local de 50 millions d'€ et fixe des ratios aux communes de plus de 10 000 habitants et aux EPCI de plus de 50 000 habitants.

Un grand plan d'investissement de 57 milliards d'€ dont 10 milliards pour les collectivités locales qui va s'articuler autour de 4 axes :

Accélérer la transition écologique, Edifier une société de compétence, Ancrer la compétitivité sur l'innovation et Construire l'âge du numérique.

Le dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale -> sur 3 ans à hauteur de 30 % pour 2018 puis 65 % en 2019 puis 100 % en 2020. L'État s'engage à compenser à l'euro près les dégrèvements des administrés qui ne dépassent pas un certain plafond de ressources. Pas de perte de recettes, à priori, pour les trois années à venir. En revanche, nous n'avons aucune information sur ce qui va se passer après. Aujourd'hui rien n'a été annoncé de manière officielle. On parle de fiscalisation, de TVA. Tout cela suscite beaucoup d'inquiétude des élus et des Maires. Au Haillan, ce serait 73 % des foyers fiscaux qui seraient dégrévés de cette taxe d'habitation, ce qui représente 2 200 000 euros.

La dotation de soutien à l'investissement local de 665 millions d'€ : cette enveloppe est destinée à la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou la construction de logements, le développement du numérique, la téléphonie mobile, la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires et la réalisation d'hébergements et d'équipements publics qui sont rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

Suppression de la réserve parlementaire : système très encadré dont nous avons bénéficié sur le mandat précédent, en général à hauteur de 10 000 €. Nous inaugurons prochainement l'école maternelle de la Luzerne où le député de l'époque nous avait fait bénéficier de la réserve parlementaire de 10 000 € pour réaliser ces travaux.

A noter également le rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires du service public.

M. BOUSQUET : *Nos finances sont impactées par la première tranche d'exonération de la taxe d'habitation pour 2018. Les finances de notre commune sont saines et conformes à nos prévisions de par notre prudence, mais je constate une dégradation de nos épargnes brute et nette qui traduit l'érosion de nos recettes structurelles, tout en nous permettant de conserver un autofinancement satisfaisant.*

L'autofinancement, cette année, est de 900 000 €, il était précédemment de 1 875 333 € en 2014. L'évolution faible de nos recettes, liée aux baisses successives de la DGF (entre 2014 et 2017 : baisse de 727 141 €) ajoutée à la faible dynamique d'évolution physique de nos bases (évolution de la population, nouveaux logements) peine à couvrir l'évolution mécanique des usagers de nos structures et des coûts inhérents. Ce sont ainsi les efforts permanents de contraintes de nos coûts logistiques, coûts indirects et coûts internes qui nous permettent de tenir le cap et de réaliser comme prévu l'ensemble de notre programme d'investissement pour les Haillanais. Pour revenir rapidement sur ces investissements, les travaux se poursuivent après réflexion engagée en 2014-2015 selon le programme prévu. Après l'achèvement de la plateforme Bel Air, la restructuration de l'école maternelle de la Luzerne, ce sont maintenant les travaux de la Maison de la petite enfance suivis du lieu de vie pour le foot. Imprévus, certes, mais programmés et financés sur un projet pérenne à long terme plutôt que sur une réparation à l'identique.

L'ensemble de ce programme d'investissement est financé grâce à l'autofinancement et à un complément par l'emprunt. Concernant notre dette avec un taux moyen en baisse à 3,6 % en fin 2017 contre 4,09 % au début 2017, et un volume de dette globalement constant, les emprunts nouveaux prenant la place de ceux qui se terminent.

Tous ces emprunts sont, bien entendu et comme dans le passé, strictement conclus au niveau du risque le plus bas.

Concernant nos effectifs, une stabilité est remarquée avec 236 agents (déduction faite des effectifs mutualisés).

Les perspectives 2018 sur notre budget de fonctionnement :

Les perspectives 2018 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes avec une maîtrise complémentaire de nos dépenses de fonctionnement avec toujours transparence et sincérité. Les deux chiffres que tout le monde attend : la hausse des recettes de fonctionnement et la hausse des dépenses de fonctionnement

En 2018, les recettes de fonctionnement vont évoluer autour de 1 % de BP à BP, nos dépenses de fonctionnement globales évolueront elles autour de 0,5 % - 0,6%, ce qui est relativement faible compte tenu de l'inflation, inflation qui est située un peu au-dessus de 1% pour 2018. Ces efforts réalisés nous permettent de sortir de l'effet ciseau que nous

subissions les années précédentes. Nous espérons que les perspectives connues à ce jour, mais encore très incertaines au niveau national, permettront de tenir cette feuille de route.

Concernant les recettes de fonctionnement, aucune hausse des taux cette année. Les 1% d'évolution de nos recettes correspondent exclusivement à la revalorisation structurelle annuelle des bases par le gouvernement, couplée au prévisionnel de l'évolution physique. Les recettes de l'Etat, dont la DGF, seront légèrement en baisse par des effets mécaniques d'écrêtement.

Les dépenses de fonctionnement : hausse globale de 0,6 % de BP à BP composée d'une hausse prévisionnelle de 0,5 % au chapitre 011 (moins de 15 000 €), traduisant l'augmentation des usagers de nos services, diminuée des efforts de gestion réalisés. Si nous prenons l'évolution des coûts unitaires et ainsi que l'évolution du nombre d'utilisateurs de nos services → 15 000 € soit 0,5 % d'augmentation au chapitre 011.

Chapitre 012 : augmentation prévisionnelle de 0,4 % soit 30 000 €, absorbant le glissement vieillesse technicité et les évolutions statutaires intervenues en 2017 que nous avons portés sur les décisions intermédiaires, notamment le BS en année pleine, l'augmentation du nombre de classes et donc du personnel afférent. Cette augmentation traduit l'ampleur des efforts des élus et des services pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement sans dégrader ou supprimer des services à la population. Ce sont bien les efforts de tous qui nous permettent d'absorber l'ensemble des phénomènes. Au final, ce sera bien une augmentation autour de 0,6% des dépenses de fonctionnement, nettement inférieure à l'inflation et sans dégrader la qualité des services qui sont tellement appréciés par les Haillanais et je remercie l'ensemble des services et des élus pour les efforts et la créativité dont ils ont fait preuve pour pouvoir arriver à ce résultat.

Madame le Maire : Je souhaiterais évoquer les perspectives en terme d'investissements. On vous a mis dans le document un tableau récapitulatif avec des ajustements de dates pour les principaux investissements programmés d'ici la fin du mandat, voire le mandat suivant. Cela concerne l'aménagement et la rénovation du site de Bel Air au profit des accueils de loisirs et des associations, cela inclut des études et des travaux, les travaux sur l'espace associatif de la Sablière qui démarreront dès l'année 2018, l'extension des capacités d'accueil de l'école élémentaire de la Luzerne pour la partie réfectoire, l'aménagement du Forum plutôt programmé en 2019-2020, l'aménagement du pôle culture autour de l'Entrepôt avec la salle de danse et l'école de musique (2018-2021), l'aménagement du site du Moulinat. (cela comprend la rénovation et la mise aux normes de la maison du Meunier puis la rénovation et l'aménagement du Moulin qui pourrait se faire sur 2019-2020), la création de la Maison Petite Enfance qui a déjà démarré dont les travaux devraient prendre fin en 2018, le portage financier de la construction de la piscine intercommunale avec Eysines, la création du Bar brasserie au centre-ville qui a démarré en 2017 avec un objectif d'ouverture en 2019, la reconstruction du chalet du foot en 2018, ainsi que des sommes allouées à un foncier que l'on pourrait être amené à acheter pour la construction du second collège, et pour 2020-2022, l'aménagement concerté du Centre-Ville.

Pour 2018, ont été inscrits :

La piscine intercommunale → 300 000 €

La participation pour la surcharge foncière construction logement sociaux → 50 000 €

La restructuration du pôle associatif de la Sablière → 520 000 €

Les études pour la réhabilitation et la réalisation du Bar Brasserie → 76 500 €

Reconstruction des ALSH + salle de convivialité sur le site de Bel Air → 150 000 €
Acquisition de terrains → 165 000 €
Reconstruction du chalet du Foot → 225 000 €
Enfouissement de réseaux → 300 000 €
Rénovation Monument aux morts → 10 000 €
Augmentation des capacités d'accueil de l'École élémentaire de la Luzerne → 50 000 €
Poursuite de la mise en accessibilité de nos équipements → 80 000 €
Réalisation des logements d'urgence à ossature bois → 340 000 € (en partie remboursée par l'aide du Conseil Départemental)

Les budgets annexes : le budget transport change, il va être externalisé (départ du chauffeur à la retraite et vieillissement du bus). Le service est maintenu mais nous allons faire appel à des prestataires extérieurs.

Pour la programmation culturelle, pas de grand changement. On consolide à peu près les mêmes volumes financiers avec une augmentation de l'activité de la salle mais qui, en même temps, génèrera des recettes supplémentaires

Pour finir, cet effort de 13 milliards d'€ qui est demandé aux collectivités locales, il nous semble à, nous élus, être un remède pire que le mal. Nous avons déjà été mis à mal par le gouvernement précédent, je n'avais pas caché mon aigreur, notamment sur le fait qu'on traitait les bons élèves comme les mauvais, sans distinction. La baisse de la DGF qui passe de 1 million à 300 000 €, pour nous, est une somme considérable, donc il faut que nous fassions la même chose avec nettement moins d'argent, ce qui n'est pas toujours très aisé et je remercie moi aussi les élus et les services car, sans tous ces efforts, je ne sais pas comment on aurait réussi à s'en sortir.

Sur les 2 200 milliards de dettes, 80 % sont imputables à l'État, environ 10 % aux organismes de sécurité sociale et seulement 10 % aux collectivités territoriales. Si l'on se fixe uniquement sur le bloc communal, cela ne représente que 4,5%. Ces chiffres ont été donnés par François Baroin à l'occasion du Salon des Maires.

L'inquiétude pour la commune est la chute de l'investissement public. Cela est déjà le cas puisque sur les deux dernières années il y a une chute de l'investissement public de 25% et 60% de ces investissements publics sont portés uniquement par les communes. Ces investissements sont généralement réalisés par des entreprises qui vont donc être, elles aussi, impactées au niveau de leur chiffre d'affaires et au niveau des emplois. D'autres communes, qui sont dans des situations financières difficiles, voient leurs infrastructures et bâtiments se dégrader car on sait quand on n'entretient pas les bâtiments, leur réparation est bien plus chère.

On voit que ce gouvernement a envie de mettre les collectivités territoriales et notamment les communes sous tutelle financière. En tant qu'élue locale, je suis révoltée qu'on puisse se comporter comme ça, alors que, contrairement à l'État, nous présentons des budgets équilibrés. Que la taxe d'habitation soit un impôt injuste, j'ai toujours dit « c'est vrai, c'est injuste » mais on n'a pas pris le bon remède alors qu'on a fait le bon diagnostic. Ce n'est probablement pas cette réforme qu'il aurait fallu faire mais une réforme fiscale de fond en révisant les bases et non pas en faisant une réforme à l'emporte-pièce qui en plus, va créer un clivage important au sein de notre population puisque, au Haillan, on aura 73% des foyers qui seront exonérés et donc les 27% restants vont continuer à payer. Je me demande comment ils vont accepter cette situation-là. Il y a quand même un principe fondamental en France qui est le consentement à l'impôt. Le principe de l'impôt est que tout le monde met dans le pot commun pour que cela serve à tout le monde. Là clairement, c'est une entorse très grave et je suis vraiment inquiète.

On nous demande aussi dans le cadre des contrats qui vont être signés de plafonner nos

hausse de dépenses de fonctionnement à 1,2% mais on ne sait pas si c'est avec ou sans inflation. L'inflation prévue est de 1%, dans la réalité, si l'inflation n'est pas incluse, cela veut dire que nos dépenses de fonctionnement ne pourront pas progresser ou elles peuvent progresser de 0,1 ou 0,2%. A cela s'ajoutent la suppression des financements des contrats aidés, le transfert de nouvelles charges aux communes comme la gestion des Pacs, les financements liés à la Maîtrise d'Œuvre Urbaines et Sociales qui finançait l'insertion de publics vulnérables qui a été tronquée de moitié. Il y avait 500 000 € qui étaient inscrits, il n'y a plus que 250 000 € et le Préfet nous a annoncé à nous, collectivités, que si nous voulions continuer à faire du logement d'urgence, il faudrait que nous payons car l'Etat ne paiera plus. Tout ça va avoir une conséquence : comment va-t-on faire pour assurer le même niveau de service ? Ce qui va arriver dans certaines communes, et j'espère que cela ne sera pas le cas pour Le Haillan, le niveau de service va finir soit par se dégrader soit par ne plus être rendu et dans cette affaire au final, c'est encore les plus vulnérables qui vont être privés d'un certain nombre de services publics essentiels et ce seront donc les plus pauvres qui seront pénalisés. Je suis très en colère et malgré mon optimisme habituel, je dois le dire, en matière de finances publiques et locales, je suis particulièrement pessimiste.

M.CHAIGNE : Je vais vous faire part de nos remarques sur la présentation du DOB.

Tout d'abord concernant la politique gouvernementale je vais revenir sur deux points : nous ne sommes pas là pour défendre la politique du gouvernement, bien au contraire. Le premier point : le dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale. Vous indiquez que les communes et les EPCI continueront à subir la même perte liée à la minoration des compensations de ces exonérations, compensations sur la base des taux figés. Pour notre commune, comme nous n'avons pas voté pour l'augmentation de cette taxe pour 2018, la compensation sera donc de 100%, donc pas de perte pour 2018. Les recettes seront garanties jusqu'en 2020, après personne ne sait comment cela va évoluer, nous sommes bien d'accord.

Le second point : la suppression de la réserve parlementaire est une bonne chose car l'attribution n'était pas d'une grande équité, il valait mieux être du même parti politique que la ou le député. De plus, on ne peut que se féliciter que les crédits correspondants soient affectés à la dotation de soutien à l'investissement local.

Concernant le DOB, il doit traiter des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et de la gestion de la dette et pour les communes de 10 000 habitants, une présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Pour 2018, votre présentation répond globalement aux obligations faites par la loi exceptée en ce qui concerne les effectifs : vous vous contentez de donner une répartition en pourcentage mais rien sur le nombre d'agents. Pour les engagements pluriannuels, aucun élément n'est donné sur les dépenses de fonctionnement, sur les dépenses de personnel, ni sur l'évolution des effectifs. Concernant les dépenses de personnel, elles ont progressé de 324 773 € en 2017 soit +4,35 % que vous expliquez par l'absorption d'éléments conjoncturels que sont les élections et le recensement. Ceci est vrai pour 2017, mais pour 2018 vous annoncez encore une augmentation de 12 000 € malgré une baisse de 100 000 € avec la modification des rythmes scolaires, une autre baisse 105 000 € pour les mesures organisationnelles. A effectif constant, ces dépenses ne devraient pas augmenter de 12 000 € mais baisser de 109 000 €. Sur les exercices 2017-2018, les dépenses de personnel auront progressé de 445 773 €, en prenant comme base 30 000 € de salaire moyen d'un agent, ceci représente 15 emplois supplémentaires en 2 ans malgré la mutualisation des services avec la Métropole. Je n'ai rien contre les effectifs municipaux mais quand on veut encadrer un budget et que la masse salariale représente

65 % des dépenses, c'est sur cet élément qu'il faut jouer. Concernant les investissements, votre plan pluriannuel nous paraît sous-estimé, vous justifiez 8 millions d'€ sur 5 ans (2018-2022), soit 1,6 million d'€ par an alors que vous annoncez un niveau d'investissement annuel retenu compris entre 2,5 et 3 millions d'€

Comment justifiez-vous cet écart ?

Auriez-vous des projets inavouables ? La moyenne annuelle des investissements entre 2014-2017 est de 3,2 millions d'€. Nous constatons donc malgré l'augmentation de la population, vous programmez une baisse des investissements, ce qui paraît pour le moins contradictoire.

Madame le Maire : Peut-être dans certaines circonscriptions la couleur politique du député et de la commune qui recevait la réserve parlementaire avait une importance, ce n'était pas le cas sous la 6ième circonscription précédemment. La réserve parlementaire de Marie Recalde allait à l'ensemble des communes de sa circonscription et vous pouvez le vérifier à Saint Médard, à Saint Jean d'Ilac, Le Taillan. Il n'y avait pas besoin d'être de la même couleur politique que notre députée pour bénéficier de cette réserve parlementaire.

M. BOUSQUET : Les effectifs, le nombre d'agents, Monsieur CHAIGNE, vous ont été communiqués à chaque demande, il n'y a aucune dissimulation et l'évolution RH pluriannuelle est intégrée dans une approche globale de notre budget.

Le plus important reste une approche globale, les services doivent être rendus aux Haillanais avec les agents de la Ville ou avec les prestations de service. Ce qu'évoquait Madame le Maire sur la partie gestion des transports, le fait que cela soit externalisé et non plus en interne où les mécanismes inverses jouent sur le budget des RH au chapitre 012, jouent sur le chapitre 011 mais au final c'est le volume global du budget qui nous donne la réalité de la bonne gestion de la collectivité.

Effectivement +4,35 % sur l'évolution des effectifs en 2017, le budget est important pour les ressources humaines, il n'y a pas d'augmentation d'effectifs, +15 emplois c'est +15 équivalents emplois. Les emplois n'y sont pas. Majoritairement l'application des réformes de l'Etat sur la revalorisation des grilles des fonctionnaires, sur la revalorisation des carrières, sur la revalorisation des cotisations liées aux retraites, aux cotisations sociales sont des volumes financiers importants mais qui permettent de maintenir un niveau de vie décent pour beaucoup d'employés municipaux, surtout les plus bas salaires et leur permettre de cotiser sur leur régime indemnitaire ce qui constitue une forme d'injustice pour les fonctionnaires territoriaux pour lesquels leurs rémunérations ne sont pas pharaoniques et constituées de primes sur lesquelles ils ne pourraient pas compter pour le calcul de leur retraite. Ce sont tous ces mécanismes-là qui viennent gonfler l'évolution de notre masse salariale mais qui derrière correspondent plus à des mesures sociales de rééquilibrage qu'à une augmentation des effectifs. C'est vrai que cela représente un rôle financier non négligeable, il n'y a pas de suppression d'emploi comme d'embauche pour maintenir les services. L'objectif n'est pas de regarder uniquement l'augmentation de la masse salariale mais de regarder l'équilibre de nos comptes entre les dépenses et les recettes des services. A partir du moment où nos comptes et nos indicateurs économiques nous permettent de le faire, il paraîtrait irresponsable de réduire les services pour pouvoir arriver à jouer sur les indicateurs.

L'augmentation des 12 000 € avec les 100 000 € des rythmes scolaires, les questions des mesures organisationnelles face au support par la Ville en année pleine d'une partie des mesures de 2017 qui ont été inscrites en 2018. Il y a aussi les glissements vieillesse technicité qui montent autour de 70 000 € et les postes liés aux ouvertures de classes en maternelles, postes d'ATSEM notamment. C'est ce global-là, c'est-à-dire le volume des

augmentations compensé par les efforts de gestion (105 000 € d'efforts organisationnel) qui nous permettent de maîtriser ce budget-là. On pourrait ambitionner plus mais les ambitions complémentaires ne pourraient pas se faire de façon magique, elles se traduiraient soit par des conditions inacceptables pour les agents soit par des suppressions de services. Concernant le plan d'investissement, figurent dans le PPI les investissements structurels. Le programme d'investissements annuel intègre aussi les investissements courants visant à maintenir ou améliorer notre patrimoine qui ne sont pas des opérations structurelles et la différence repose majoritairement sur ces coûts logistiques ou de maintenance lourde de nos patrimoines.

M.CHAIGNE : Je parle des effectifs car lors du dernier conseil municipal, nous avons créé 15 postes supplémentaires et 4 ou 5 à ce conseil-ci, je ne vois toujours pas venir les suppressions équivalentes.

M.BOUSQUET : Les créations de postes au conseil municipal ne constituent pas une embauche comptable. C'est ça la clef du problème. Les postes sont créés au conseil municipal. Ils peuvent être maintenus non pourvus ce qui nous permet d'avoir une certaine souplesse pour les évolutions de grade et ainsi éviter d'attendre pour nommer un agent que ce poste soit créé au conseil municipal suivant. Par ailleurs, un poste qui est pourvu ne peut être supprimé au même conseil municipal. Ce qui est important c'est de regarder les évolutions des services, pas forcément la somme arithmétique des postes créés. Le tableau des effectifs est beaucoup plus linéaire et stable.

M.CHAIGNE : Pourquoi ne nous l'avez-vous pas présenté dans le DOB ?

M.BOUSQUET : Le DOB concerne le débat budgétaire. L'année prochaine nous pourrons, pourquoi pas, présenter un document complémentaire sur le personnel. Le débat doit pouvoir s'enrichir progressivement.

Mme VASQUEZ : La croissance démographique de notre commune nous oblige à prévoir les investissements pour le meilleur accueil possible dans les écoles, les crèches, les locaux associatifs, culturels et sportifs. Comme beaucoup d'autres communes en France, nous n'échappons pas aux contraintes décidées en haut lieu.

Ce débat d'orientation budgétaire constitue un moment privilégié où les élus et citoyens peuvent mesurer les contraintes économiques et financières dans lesquelles vont être prises les décisions budgétaires de la ville.

Nous considérons que nous sommes pris en otage car les politiques gouvernementales de ces dernières années nous enferment dans un contexte général ne nous permettant plus de répondre aux besoins essentiels des populations. Que dirait-on d'une ville qui ne réaliserait pas les infrastructures nécessaires ou obligatoires telles que le logement, première urgence nationale ?

Les gouvernements depuis de nombreuses années ont dirigé le pays dans la spirale infernale autoritaires pour les populations, tout en privilégiant scandaleusement les quelques très riches qui, sans se soucier de l'intérêt général accumulent des milliards volés à toutes celles et ceux qui créent les richesses.

Le document qui nous est présenté aujourd'hui pour débattre sur l'orientation budgétaire de 2018 n'explique pas à lui seul, les raisons essentielles qui nous ont amenés dans ce contexte actuel.

Celui-ci pourrait être tout autre si des décisions politiques dans le passé avaient été prises pour empêcher, par exemple, l'évasion fiscale, qui selon les chiffres avancés par des économistes avisés, indiquent que ce sont 60 à 80 milliards par an de manque à gagner pour le budget de l'Etat, soit 10 à 30 milliards de plus que le budget de l'éducation nationale. (50,6 milliards)

Selon ces mêmes économistes il n'y aurait plus de déficit et l'endettement pourrait alors être maîtrisé. (Les intérêts annuels de la dette se chiffrent à 41,2 milliards soit le 4ème poste du budget de l'état).

Le déficit de la sécurité sociale serait réduit à zéro. Bref, nous pourrions redonner l'espoir d'une meilleure existence et un avenir plein d'espoir, particulièrement à la jeunesse.

Les collectivités locales n'auraient pas à subir une nouvelle ponction (13 milliards d'euros) avec pour conséquence, des non remplacements d'agents qui partent à la retraite (le président impose la suppression de 70000 à 75000 postes dans la fonction publique sur 5 ans) alors que les besoins sont évidents. Les élus alors pourront tenter de rationaliser les effectifs dans le cadre de fusions ou de regroupements de plusieurs collectivités, intenable, sans remettre en cause la proximité des services publics.

Les maires auront donc deux choix, s'endetter ou renoncer aux investissements. Concrètement une commune pourra geler, privatiser, les créations de places en crèches, la création ou rénovation d'équipements municipaux, culturels ou sportifs, ou retarder des opérations d'urbanisme (logements sociaux, transports, voiries ..!).

Lorsqu'on accepte le discours dominant tels que les médias nous le ressassent tous les jours, « la France n'a plus les moyens » ou « vous vous rendez compte de la facture que nous laisserons aux jeunes ! », alors, Mesdames, Messieurs, chacun d'entre nous pourrait penser, qu'en réalisant les économies décidées en haut lieu, nous ferions l'acte contributif nécessaire au redressement du pays. Mais cela est totalement faux, c'est une duperie, l'endettement s'accroît d'année en année et le montant des intérêts aussi.

Pour celles et ceux qui ne trichent pas, qui payent leurs impôts et autres taxes, TVA, CSG ..., ils participent sans le savoir à payer aux banques les intérêts de la dette de l'Etat, qui, elles, font fructifier ces milliards ailleurs dans les paradis fiscaux.

Il ne s'agit plus de faire la chasse aux gaspillages nécessaires parfois, il s'agit aujourd'hui de nous imposer une régression des services aux habitants de nos communes.

Ce sont toujours les mêmes à qui on demande de se serrer la ceinture. Ils sont les agents des collectivités locales, ils sont les agents hospitaliers, les salariés du public ou du privé.

Nous avons bien compris que l'argent public distribué aux grandes entreprises sous couvert de les encourager à investir et à créer de nouveaux emplois (42 Milliards de Crédit d'impôt compétitivité emploi, CICE) s'en va immédiatement dans les poches des actionnaires et des paradis fiscaux. N'est-ce pas le cas pour ne pas les citer d'entreprises comme Dassault ou Ford, et bien d'autres encore ? Nous connaissons d'avance le résultat de cette politique libérale et capitaliste.

La réduction de la dépense publique, la hausse des prélèvements fiscaux et sociaux, sont des remèdes qui ne servent que les exploités. Ce sont des cancers pour notre société actuelle.

Aujourd'hui, on nous promet de redonner du pouvoir d'achat aux familles en supprimant la taxe d'habitation. Cette démarche peut être effectivement très populaire. Les gens

peuvent penser que 1200€, 2000 € à ne plus déboursier, c'est une bonne chose pour leur portemonnaie, mais qu'en sera-t-il lorsqu'on leur demandera d'ouvrir en grand leur portemonnaie pour payer des taxes supplémentaires comme pour les 1,7% de CSG supplémentaire imposé aux retraités ou l'augmentation de la TVA sur les produits de première nécessité ?

Pour brouiller les cartes, le Président apporte la solution magique, « les pertes pour les communes seront compensées par l'Etat ». Mais comment l'Etat financera-t-il sans des recettes supplémentaires ? Ce que l'on nous donne de la main gauche nous est repris par la main droite. A qui va-t-on faire croire cette tromperie ? Rappelons-nous ce qui s'est passé, il n'y a pas si longtemps, avec les transferts de compétences en direction des Départements.

Les élus que nous sommes, savent bien que ce sont les services publics actuels qui ne seront plus gratuits pour l'utilisateur, souvent remplacés par des services privatisés et donc payants.

Notre plan pluriannuel d'investissements va donc être mené à bien durant notre mandat et cela en respectant notre engagement de ne pas augmenter les taux d'impositions.

Toutefois, nous tenons à attirer l'attention qu'il est important d'accompagner ces investissements en ne sacrifiant pas les dépenses de fonctionnement qui, selon nous, devront aller au-delà des limites qui nous sont fixées (à 1,2 % par an d'augmentation à ne pas dépasser), si nous voulons continuer à garantir à nos concitoyens les services qu'ils sont en droit d'attendre de nous.

Comme l'ont fait un certain nombre d'élus lors du congrès des Maires, l'heure est à unir nos forces pour s'opposer à cette politique néfaste.

VOTE : UNANIMITE

233/17	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION ASH JUDO
---------------	--

Rapporteur : Eric FABRE

Eric FABRE : Il s'agit d'une subvention exceptionnelle versée à l'ASH Judo. Cela concerne un de leur licencié qui a participé au championnat d'Europe vétéran en Croatie en juin, le budget total s'élevait à 1350 €. Une part a été prise par l'ASH pour un montant de 450 € et nous nous versons à l'ASH Judo le même montant, soit 450 €.

VOTE : UNANIMITE

234/17	TARIFICATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR LES ENFANTS DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE
---------------	--

Rapporteur : Eric FABRE

Eric FABRE : Cette délibération consiste à appliquer un tarif particulier pour les agents de la collectivité, y compris les agents des EPA, qui n'habitent pas sur la commune mais qui auraient leurs enfants dans les écoles ou fréquentant les activités périscolaires et extrascolaires de la commune. Vu le règlement de fonctionnement des accueils

périscolaires de septembre 2015, il est indiqué les modalités d'inscription à chaque activité périscolaire et extrascolaire. Il est proposé de voter l'application des tarifs des usagers haillanais aux enfants dont les parents sont agents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2018, d'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents et à encaisser les recettes correspondantes à l'ensemble de ces tarifs.

VOTE : UNANIMITE

235/17	SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : DEVELOPPEMENT DU RAM, DE LA CRECHE FAMILIALE, DU MULTI ACCUEIL ET DE LA COORDINATION PETITE ENFANCE
---------------	---

Rapporteur : Erika VASQUEZ

Erika VASQUEZ : La ville du Haillan est liée par un Contrat Enfant Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde depuis 2011 ; c'est un contrat d'objectifs et de financement passé entre une caisse d'allocations familiales et une collectivité locale signé pour 4 ans avec 2 objectifs principaux : favoriser le développement de l'offre d'accueil des enfants jusqu'à 17 ans révolus et contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes par des actions multiples.

Vu l'évolution de ce dispositif, il a été possible d'intégrer de nouvelles actions à ce contrat afin de s'adapter à l'évolution du territoire. La ville du Haillan est en renouvellement de son CEJ en 2018, aussi l'avenant ne prend en compte que l'exercice 2017. Cette délibération ne prend en compte que le développement en lien avec l'ouverture de la Maison Petite Enfance pour 2018 avec son ouverture prévue pour Septembre 2018. Compte tenu de l'augmentation des besoins pour la Maison Petite Enfance, il est acté l'augmentation du temps de l'animatrice du RAM passant de 0,5 à 0,6 équivalent temps plein à 2017 passera à 0,8 équivalent temps plein à l'ouverture de la Maison Petite Enfance.

L'agrément du Multi Accueil sera de 25 enfants à l'ouverture de la Maison Petite Enfance, il est actuellement de 16 enfants. La capacité d'accueil de la crèche familiale atteindra 50 enfants dans les années à venir. L'agrément prévoit 45 enfants dès 2017, actuellement nous sommes à peu près à 42 enfants. Le temps de coordination petite enfance est renforcé dès 2017 avec l'arrivée d'un nouvel agent en septembre 2017. Le LAEP ne change pas son fonctionnement mais son soutien financier par la CAF est renforcé dès 2017. Toutes ces actions s'articulent à l'intérieur du CEJ en direction des familles et sont présentées par fiche action.

Les aides allouées par la CAF via le CEJ viennent en supplément de la prestation de service ordinaire versée à chaque structure au regard d'un bilan annuel quantitatif et qualitatif du fonctionnement de ces services.

Je tiens à rappeler que la CAF est désormais le premier partenaire financier de la Ville avec à peu près 1 million d'€ versé chaque année.

Il convient donc d'autoriser Mme Le Maire à signer avec la CAF un avenant à ce CEJ pour l'intégration de ces flux.

Madame le Maire : Dès le début de l'année 2018, nous allons entamer des discussions avec la CAF pour nous lancer dans la signature d'une convention qui s'appelle la Convention Territoriale Globale qui inclura l'ensemble des champs d'intervention de la CAF sur le territoire qui sera à la fois sur la petite enfance, l'enfance avec les accueils de loisirs ... l'idée est de couvrir dans un seul document l'ensemble de ces prestations et évidemment une consolidation des aides de la CAF.

VOTE : UNANIMITE

236/17	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION CULTURES DU COEUR GIRONDE
---------------	--

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : cette association « Cultures du cœur gironde » a été créée en 2006 et elle fait partie de l'association nationale « Cultures du cœur ». Cette association a pour but de lutter contre les exclusions et favoriser le lien entre le secteur social et le secteur culturel. « Cultures du cœur Gironde » a développé un réseau de 90 opérateurs culturels (l'Entrepôt pour le Haillan) et 120 partenaires sociaux (le CCAS et la Source qui ont signé eux aussi avec l'association). Les structures culturelles offrent des invitations à des spectacles ou proposent des projets de médiation aux structures sociales partenaires. Sous la forme de visite de médiation qui sont accompagnées, de visites commentées, il y a des rencontres avec les artistes et ces rendez-vous constituent de véritables projets de sensibilisation et d'engagement. Ils sont proposés toute au long de l'année à l'Entrepôt à travers sa programmation qui est à même de répondre à ces objectifs. Nous demandons à autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Cultures du cœur Gironde » qui définira le nombre de places de spectacles mises à disposition. Dans la convention se trouve le tableau avec la liste de tous les spectacles que nous proposons, et le nombre de places.

VOTE : UNANIMITE

237/17	SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LES COMMUNES ADHERENTES AU RESEAU PARTENAIRE BIBLIO.GIRONDE
---------------	---

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : Biblio.Gironde est ce que l'on appelait autrefois la BDP c'est-à-dire la Bibliothèque Départementale de Prêts. La bibliothèque départementale est engagée dans un nouveau schéma girondin de développement des bibliothèques et des coopérations numériques pour la période 2017-2023. Cette convention précise les engagements réciproques du Département de la Gironde et de la commune du Haillan. Biblio.Gironde propose gracieusement un service d'accompagnement et d'ingénierie, du prêt de matériels, et c'est un portail de ressources numériques. Elle propose aussi une offre de formations aux professionnels.

VOTE : UNANIMITE

238/17	COGITATIONS FESTIVES ET JOYEUSES / CREATION D'UN OUVRAGE / DEMANDE DE SUBVENTION
---------------	---

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : Depuis quelques années, maintenant, l'Entrepôt a créé un nouvel événementiel qui s'appelle « les Cogitations festives et joyeuses au Haillan » autour des arts moqueurs. A travers cette manifestation, il est donné la parole aux humoristes qui s'inscrivent dans cette tradition et aux dessinateurs de presse. L'objectif étant de donner

une place privilégiée aux artistes girondins et aquitains. Fort du bilan de l'édition 2017, pour l'édition 2018, nous désirons renforcer cet événement et là nous allons avoir 4 dessinateurs aquitains de presse dont un nouveau qui est Marc Large qui rejoint URBS, CAMIL et VISANT, des ateliers mis en place dans les écoles élémentaires et collège et la réalisation d'un ouvrage pour mai 2018 avec dédicaces de cet ouvrage, rencontres des dessinateurs de presse au cours des Cogitations.

Ce projet d'ouvrage associant les 4 dessinateurs est susceptible d'être aidé financièrement par la Région à travers la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le Centre National du livre.

Donc il faut présenter un budget prévisionnel où l'on prévoit l'intervention des dessinateurs, les journées de rencontre avec les écoles, le maquettage et la mise en page du livre, ce qui représente un total de dépenses de 13 700 euros. Pour les recettes, la subvention via l'association Ecla est de 10 000 euros et le livre sera vendu 5€. Donc on prévoit 250 exemplaires vendus (équivalent au nombre d'exemplaires vendus à la dernière édition). Donc le total des recettes se monte à 13 700 €.

Donc on vous demande d'approuver le projet et d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de l'association Ecla pour le soutien à ce projet.

Madame le Maire : *Si cela vous intéresse il reste encore quelques exemplaires de la 1^{ère} édition. Si vous souhaitez l'acquérir, n'hésitez pas à aller à l'Entrepôt*

M. CHAIGNE : *La présentation était superbe, Mme Savignac a simplement sauté une ligne : après le total des recettes il y a un reste à charge de 2 450 € pour la commune.*

VOTE : UNANIMITE

239/17	VENTE DE LIVRES SORTIS D'INVENTAIRE A LA BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA
---------------	---

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : *Ce désherbage existe déjà depuis 2010, donc le prochain aura lieu en 2018. Il est effectué tous les 2 ans afin d'assurer une proposition plus actuelle et innovante pour les usagers et de libérer de la place sur nos rayonnages pour les nouvelles acquisitions. Cette mise à jour des fonds entraîne la sortie de nombreux documents (livres et DVD)*

On vous propose d'autoriser la vente des documents sortis des collections de la bibliothèque, de fixer la date et la vente à la salle Colindres le 24 mars 2018, de fixer les tarifs de vente de ces documents à 1€ et le nombre maximum de documents achetés par personne à 20 et d'indiquer que les recettes correspondantes sont imputées au budget de l'exercice en cours. Au dernier désherbage, en Mars 2016, nous avons un produit de 2 000 € de recettes correspondant à 2 000 ouvrages et les ouvrages restants étaient partis à la destruction. En 2018 le reliquat sera redonné à une association qui s'appelle « Le livre vert ». On collabore déjà avec eux puisqu'ils ont posé une caisse à l'entrée de la bibliothèque où l'on peut déposer tous nos vieux livres.

Madame le Maire : *C'est une opération qui marche très bien et il faut se lever tôt pour acheter ces perles qui sortent de la bibliothèque.*

VOTE : UNANIMITE

Rapporteur : Monique DARDAUD

Monique DARDAUD : *Il s'agit de la parcelle située rue St Christine, qui fait 150 m². Sur cette parcelle, on trouve la stèle qui a été réalisée pour marquer l'ancienne chapelle Sainte Christine qui avait été détruite dans les années 50. Ce n'est pas l'endroit exact où était la chapelle mais la stèle a été élevée sur ce terrain. On a pour projet de déplacer cette stèle dans l'ancien cimetière, endroit qui sera plus près de là où se trouvait l'ancienne chapelle. Cette parcelle sera cédée aux riverains, qui ont manifesté de l'intérêt. Tous les riverains ont été consultés et 2 ont été partants pour récupérer 75m² chacun de cette parcelle et l'estimation domaniale a donné une valeur de 15 000€ le terrain, soit 100€ le m².*

Après négociations, il a été décidé de céder à chaque riverain pour la somme forfaitaire de 5 000€ le lot. Pourquoi 5 000 € : car les futurs propriétaires auront des travaux à réaliser assez conséquents, donc d'un commun accord, il a été décidé qu'on allait les aider à réaliser leurs travaux. Il faut savoir que ce projet ne ramènera pas beaucoup de fonds à la collectivité puisque tous les travaux à faire (démolition du socle, suppression des contrats d'eau, des compteurs) font que c'est une opération qui va revenir à zéro, si vous êtes d'accord. ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme Le Maire à céder cette parcelle AH125 en deux parts égales de 75 m² aux riverains directs à Mme DWIFI et M. NGUYEN ainsi que M. et Mme DELCLOS pour la somme de 5 000€ chacun.

M. CHAIGNE : *Comme il s'agit de la stèle de l'ancienne chapelle est ce que le conseil paroissial ou pastoral a été consulté pour donner son avis sur cette décision ?*

Madame le Maire : *Pas à ma connaissance mais on les informera bien évidemment. Après il ne s'agit pas de détruire la stèle, il s'agit simplement d'un déplacement. Pour ceux qui connaissent l'endroit ce n'était pas très glorieux, on pouvait passer cent fois devant sans même se rendre compte que cette stèle existait et c'est vrai qu'elle n'était pas trop valorisée. On pense que ce sera beaucoup plus lisible une fois qu'elle sera installée plus proche de l'endroit où était la chapelle et cela nous permettra davantage de la mettre en valeur car nous avons le souhait aussi de continuer à valoriser notre patrimoine à la suite de notre 150^{ème} anniversaire. Donc non, nous n'avons pas consulté le conseil paroissial, ce n'était pas une stèle qui avait été sacralisée, donc il n'y a pas de souci de ce côté-là.*

M. CHAIGNE : *Il nous semble qu'il aurait été plus judicieux de les consulter avant de prendre la décision plutôt que de les informer après.*

Madame le Maire : *Oui, après c'est quelque chose qui est sur un terrain communal, qui avait été réalisée par la commune, on les informera mais je ne pense pas que cela leur pose un grand problème. J'aurai plutôt tendance à dire ce sera plutôt mieux qu'avant car elle sera davantage mise en valeur qu'elle ne l'est aujourd'hui. Très honnêtement, cette stèle était un peu tristounette.*

M. DAUTRY : *Quel est le coût du déplacement de la stèle ?*

Madame le Maire : *Globalement ce que vous a dit Mme DARDAUD c'est-à-dire on va rentrer 10 000 € de la vente des terrains mais une fois qu'on aura déplacé la stèle .. C'est quasiment la même somme. On casse la dalle, on déplace la stèle, ce sera une opération blanche. Le but du jeu n'était pas de gagner de l'argent.*

Monique DARDAUD : Les évaluations des devis ont été faits.

M. CHAIGNE : Nous ne comprenons pas le cadeau qui a été fait à ces deux riverains. Pourquoi vendre en dessous du prix, car ils sont quand même demandeurs de terrains.

Madame le Maire : Oui, mais ils vont avoir de gros travaux à faire et ce n'est qu'une petite parcelle. Ce n'est pas là-dessus qu'ils vont faire une plus-value monstrueuse en cas de vente de leur maison. Le prix juste aurait été de 7 500 € chacun, et on a tenu compte du fait que c'est un bout de terrain un peu biscornu. Cela agrandit certes leur emprise actuelle mais qui n'apporte pas de réelles plus-values sans compter les travaux que cela va générer pour eux. Il n'y a pas de volonté de cadeau.

VOTE : 22 voix POUR, et 7 voix CONTRE

241/17	CESSION A BORDEAUX METROPOLE POUR CREATION D'UNE VOIE VERTE – PARCELLE AN 14
---------------	---

Rapporteur : Monique DARDAUD

Monique DARDAUD : Il s'agit de pouvoir effectuer un projet qui consiste à résorber la discontinuité de la piste cyclable entre St Médard et le Haillan sur l'avenue de la République. Cette emprise est de 222m2 et appartient à la ville du Haillan. Il s'agit de faire une cession gratuite à Bordeaux Métropole.

Nous vous demandons d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession et d'autoriser Bordeaux Métropole à prendre possession anticipée de cette emprise dès la présente délibération de façon à travailler rapidement sur ce projet.

VOTE : UNANIMITE

242/17	LE HAILLAN – ZAC COEUR DE VILLE – PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS
---------------	--

Rapporteur : Monique DARDAUD

Monique DARDAUD : Un petit rappel du contexte : le centre-ville a pas mal évolué lors de la mise en place du PAE du ruisseau. Pour ce qui est de la mutation de parcelles privées principalement le long de l'Avenue Pasteur et de la rue Los Heros, vu l'arrivée du BHNS, vu l'évolution des parcelles de ce secteur, dès 2012, la Métropole et la Ville du Haillan ont engagé des études et procédures nécessaires pour avancer et maîtriser cette évolution de notre centre-ville. Je rappellerai la délibération en 2013 d'un périmètre de prise en considération, l'ouverture de la concertation en 2015, avec le bilan de concertation en 2017, Bordeaux Métropole a créé une ZAC Cœur de Ville. Ce projet vise à répondre aux enjeux suivants : affirmer la centralité du Haillan, affirmer les transversalités majeures, maîtriser les mutations foncières, revitaliser le commerce dans le centre, qualifier et renforcer l'attractivité de l'avenue Pasteur, axe majeur.

Cette ZAC s'étend sur 4,3 hectares entre l'avenue Pasteur, la rue de Los Héros et la place François Mitterrand. Les constructions et les aménagements prévus dans cette ZAC ont pour objectif de répondre aux besoins en logement, de participer au dynamisme commercial et à l'animation du centre-ville, de favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle, de permettre l'ouverture du site afin de mieux connecter les quartiers, le Centre-ville et les équipements de Bel Air, tout en évitant de dénaturer la ville. Le

programme de la ZAC comporte la création d'une voie nouvelle entre le croisement de l'avenue Pasteur et la rue de Tanays jusqu'au rondpoint de la rue Los Heros et de l'allée Jarousse de Sillac, la création d'une dorsale douce liant les espaces publics du centre-ville, place François Mitterrand jusqu'au collège Emile Zola, la création de venelles secondaires reliant la dorsale à l'avenue Pasteur et à la rue de Los Heros, l'enfouissement des réseaux, l'extension et la rénovation des groupes scolaires, la création de places de crèche afin de répondre aux nouveaux besoins. La Fabrique de Bordeaux Métropole est en train de finaliser actuellement le dossier de réalisation de la ZAC qui va être présenté prochainement au conseil de Bordeaux Métropole.

L'objet de la délibération est de parler des équipements publics concernés par cette ZAC. Il y aura les travaux d'éclairage public de la voie nouvelle, de la dorsale douce, des venelles secondaires. L'éclairage public étant une compétence municipale va être confiée à Bordeaux Métropole qui effectuera les travaux en même temps que ceux effectués sur la ZAC pour des questions de cohérence. Ce qui fait que la commune du Haillan aura à reverser à Bordeaux Métropole 28 375€ pour la réalisation de ces travaux qui nous incombent. Cette somme sera reversée en 2022. Il y aura une convention qui sera faite entre Bordeaux Métropole et la commune.

Il y aura aussi des équipements publics hors maîtrise d'ouvrage de l'aménageur, on parle des écoles. On sait que cette ZAC va faire évoluer les effectifs scolaires et que nous serons amenés à faire des extensions et des rénovations des différents groupes scolaires. Il a été calculé que le besoin généré par la ZAC est estimé à cinq classes supplémentaires.

Le coût total est estimé à 5 500 000€ HT, Bordeaux Métropole participera à 2 000 000€, restera à charge à la commune 3 500 000 € et la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune.

Les arrivées des nouvelles familles vont générer un besoin de onze nouvelles places de crèche. Le coût estimé est évalué à 1 100 000€ HT, l'opération d'aménagement participera à hauteur de 484 000€ et le reste à charge de la commune est estimé à 616 000 € HT, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune.

L'enfouissement de réseaux de la rue de Los Heros devrait démarrer au niveau de l'école maternelle et aller au bout de la ZAC qui ne va pas tout à fait jusqu'à l'avenue Pasteur. Il semble judicieux d'opérer l'enfouissement des réseaux sur toute la rue de Los Heros. Il y aura 342 m qui concerneront la ZAC et 182 m qui concerneront la commune. Pour la réalisation de ces travaux globaux, il restera à la charge de la commune 47 320€.

Il vous est demandé, dans ces conditions, d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC Cœur de Ville, d'approuver le principe d'une maîtrise d'ouvrage unique assurée par Bordeaux Métropole concernant le programme des équipements publics relatifs aux espaces publics et à l'éclairage, d'approuver la participation financière de la Ville auprès de Bordeaux Métropole soit 28 375 € HT, d'approuver les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'autoriser Mme le Maire à signer tout acte dont la convention financière entre la Ville et Bordeaux Métropole.

Madame le Maire : Il y a un élément qui est susceptible de varier dans cette délibération. On pourrait être amenés à en reprendre une, car aujourd'hui la Métropole réfléchit assez fortement à une prise en charge plus musclée des équipements scolaires. Il se trouve qu'au Haillan nous avons des besoins que nous avons bien anticipés, mais cela n'a pas été le cas partout dans la Métropole et pas mal de maires ont alerté sur le fait qu'ils ont besoin de construire des classes et des réfectoires supplémentaires. Aussi le Président Juppé nous a demandé si éventuellement nous serions d'accord pour que ce soit la Métropole qui prenne en charge la plus grosse partie de l'investissement sur les extensions et création de nouveaux groupes scolaires. Donc la discussion est ouverte actuellement, cela changerait la donne, les éléments de prise en charge financière qui

figurent dans la délibération seraient modifiés en conséquence. Pour votre information concernant l'extension et la rénovation de la maternelle Luzerne, nous avons passé la délibération au Conseil de Bordeaux Métropole au milieu d'un certain nombre d'autres communes et nous avons bien eu la notification d'une prise en charge par la Métropole de 384 000 € pour nous aider dans la prise en charge financière de cette extension et rénovation et donc la proportion pourrait être un peu différente c'est-à-dire un 70% de prise en charge par la métropole voire 80% et le reste à la charge des communes. Donc il y a cet élément qu'aujourd'hui on ne maîtrise pas. Nous avons décidé de passer cette délibération dans ces termes là mais il est possible qu'on soit amené à repasser une nouvelle délibération une fois que cela sera acté par Bordeaux Métropole.

M.DAUTRY : J'aurais souhaité que la délibération soit scindée en deux c'est-à-dire qu'on parle d'un côté de la ZAC Cœur de Ville et de l'autre côté des réseaux à enfouir, des crèches. Cela va être difficile de prendre une position favorable puisque l'on parle de deux choses complètement différentes.

Madame le Maire : En fait, la Métropole met tout dans le même sac. Nous, on n'a pas fait un copier/coller mais quasiment quelque chose qui ressemble très fortement à la délibération qui passera à Bordeaux Métropole. Or, à Bordeaux Métropole, cela passe en un seul bloc.

Monique DARDAUD : D'autre part les deux sujets sont très imbriqués.

Madame le Maire : Ce sont tous des équipements publics qui sont liés à la ZAC.

Monsieur DAUTRY : La ZAC c'est pas public, tout ce qui est crèche, établissements scolaires et enfouissement réseaux d'accord, mais la ZAC proprement dite, c'est complètement à part.

Monique DARDAUD : On ne crée pas 5 classes nouvelles ?

Madame le Maire : s'il n'y avait pas la ZAC, il n'y aurait pas les classes de financées, c'est donc lié, c'est très difficile de les séparer.
On n'aurait pas ce soutien financier si on n'avait pas ce dispositif de ZAC ; on ne peut pas les scinder en deux.

Monsieur GADIOUX : A la lecture de la délibération, nous constatons votre entêtement à renouveler les erreurs du passé concernant la poursuite de la bétonisation de la ville du Haillan, menée à travers la ZAC Cœur de Ville. Cette bétonisation avait été mise en place par votre prédécesseur, elle se poursuit avec votre blanc-seing notamment rue Hustin, rue de la Morandière. Cette délibération qui a été établie avec une grande sournoiserie nous amène à nous prononcer sur des équipements de compétence communale tels que l'enfouissement des réseaux, l'éclairage, des places de crèches, des extensions d'établissements scolaires et vous souhaitez que l'on adhère à la philosophie de votre ZAC. Nous ne sommes pas dupes et les habitants du Haillan, non plus. Pourquoi nous disons sournoiserie : derrière ces équipements qui favoriseront à terme la vie de nos concitoyens et qui prépareront la transformation souhaitable de notre ville, vous cachez l'hyper-bétonisation du centre historique du Haillan. En effet dans l'introduction de cette délibération, vous indiquez la construction de 500 logements sur une surface de 4,3 hectares, ce qui conduit à une concentration urbanistique démentielle. Vous assumez cette hyper-concentration par la construction prochaine d'immeubles de 5 étages soit une hauteur d'environ 15 m. Vous trahissez ainsi la parole que vous aviez donnée aux

habitants du Haillan en insérant dans la partie de votre programme électoral, une ville équilibrée qui préserve le cadre de vie, que les constructions en centre-ville ne seraient que de 2 étages maximum avec ascenseur (page 5 de votre programme).

Si le sujet n'était pas si sérieux, et en ce temps de remise de prix de l'humour politique, vous pourriez partager ce prix avec votre collègue François Hollande. Vous essayez de dissimuler cette tromperie aux Haillanais en vous référant à des programmes urbanistiques d'autres communes tels que les Sècheries à Bègles dans le cahier Cœur de Ville n°3. Nous nous permettons de vous dire que ce programme s'étale sur 9 hectares soit le double de surface de votre ZAC et ne porte que sur 350 logements. Il est clair que vous revendiquez et assumez l'hyper-bétonisation du centre-ville du Haillan et sa concentration urbanistique sans vous souciez des conséquences comme l'augmentation du nombre de voitures dans le centre, problématique de stationnement déjà très prégnante au Haillan. Je m'étonne de la complicité atone de vos partenaires verts, de votre coalition d'habitude si prompte à se mobiliser dans les projets structurants de notre commune notamment le BHNS et l'extension du Tram. Vous comprendrez aisément, madame Le Maire, que si nous sommes favorables à ces équipements de compétence communale, nous ne pouvons cautionner la philosophie de votre ZAC qui nous conduit à très court terme à la bétonisation du centre historique du Haillan.

Madame Le Maire : D'abord il n'y a pas de sournoiserie et s'il y a de la sournoiserie, ce n'est absolument pas de la part de la commune. Si on ne faisait pas cette ZAC ce sont 1 000 logements qui sortaient dans ce secteur, c'est-à-dire plus du double. Est-ce que c'est ça que vous auriez souhaité ? Si on ne faisait pas la ZAC c'est exactement ce qui se serait passé. Non seulement, on aurait eu 1 000 logements mais 1 000 logements sans aucune cohérence, sans aucun équipement public et on aurait eu quelque chose de totalement anarchique et c'est exactement ce que NOUS ne voulions pas. Que vous ne partagiez pas notre point de vue, c'est votre droit. Effectivement, c'est vrai dans notre programme de campagne, on avait mentionné du R+2, sauf que quand on a fait faire le diagnostic effectué par la FAB, il s'est avéré que justement pour maintenir un maximum d'espaces verts et d'espaces publics agréables à vivre pour les Haillanais et pas seulement pour ceux qui vont habiter dans la ZAC, il était indispensable d'essayer d'avoir l'emprise au sol la moins importante possible. Donc si vous voulez faire 500 logements tous en R+2 vous n'avez plus aucun espace vert dans ce secteur. C'est ça que vous souhaitez ? On n'a pas cinquante choix. Vous me parlez d'immeubles de 5 étages, vous auriez dû venir aux réunions de concertation, peut-être pour regarder aussi la maquette et vous auriez pu constater que très peu de bâtiments vont être concernés sur le périmètre de la ZAC et ils sont tous situés sur la tranche de la rue Los Héros. Aucun bâtiment de cette hauteur, ne sera dans le cœur de l'îlot, ne sera sur l'avenue Pasteur. Pourquoi ? Parce que nous avons voulu effectivement garder une cohérence architecturale avec ce qui existait déjà dans ce centre-ville. Quant aux voitures et aux stationnements, c'est une problématique mais pas seulement au Haillan. Je vais vous redire ce que j'ai déjà dit à l'occasion des CRIQ. Curieusement on me parle toujours des problèmes de stationnement à partir du moment où il y a des collectifs. Jamais les problématiques de stationnement ne sont évoquées lorsqu'il y a de l'habitat individuel. Or, Monsieur GADIOUX, le constat que l'on peut faire sur cette ville, mais aussi sur d'autres villes de la Métropole c'est aujourd'hui les habitants de logements individuels sont les premiers à utiliser cet espace public, à transformer leur garage en pièce d'habitation, souvent pas déclarée, ou en buanderie, ou en local de bricolage et qu'ils sont souvent eux-mêmes les premiers à utiliser l'espace public avec 2,3 voire 4 voitures. Donc je vous le dis, je commence à m'agacer, je commence à en avoir assez d'entendre ce discours qui consiste à dire que ce sont les gens qui habitent dans des collectifs qui squattent l'espace public. Les premiers

squatteurs de l'espace public, ce sont les gens qui habitent dans des maisons individuelles. Donc il n'y aura pas plus de problèmes de stationnement dans cette ZAC qu'il y en a aujourd'hui dans les différents quartiers du Haillan.

Si vous avez regardé attentivement le projet, vous avez dû voir qu'il y avait des parkings silos. Que sur certains îlots, il y a du stationnement directement sur l'îlot et nous avons fait une ZAC avec effectivement un peu plus de densité à cet endroit-là c'est parce qu'il y a le BHNS et qu'on offre la possibilité aux gens qui vont habiter ce quartier d'avoir un transport performant qu'ils vont pouvoir emprunter. Ils vont avoir une station VCUB, ils vont pouvoir aller au Tram, bref ils vont pouvoir, plus facilement que ceux qui habitent dans des quartiers excentrés, avoir recours aux transports en commun. Donc il y a une logique à ça. On ne va pas mettre des immeubles dans les quartiers périphériques. Vous êtes les premiers à nous dire « il n'y a pas de vie dans ce centre », il n'y a pas de vie parce qu'il n'y a pas d'habitants. Les commerces viennent lorsqu'il y a des habitants, des clients. S'il n'y a pas de client les commerces ne survivront pas avec une demi-douzaine de maisons. C'est une évidence. Ils ne demandent pas mieux que de venir, et lorsque vous les écoutez et discutez avec eux, et je vous rappelle que nous avons adossé une étude commerciale à l'étude de ce projet de centre-ville et bien ils sont nombreux à nous dire : faites-nous des locaux commerciaux car cela nous intéresse de venir dans la ZAC et on est contents d'être les uns à côté des autres parce que c'est ça qui va générer du trafic et l'on est bien contents d'avoir des gens qui n'auront pas à prendre leur voiture pour faire leurs achats chez nous. Il y a une logique, que vous ne la partagiez pas, c'est votre droit mais ne venez pas me parler d'hyper-bétonisation parce que ce n'est pas de l'hyper-bétonisation. L'hyper-bétonisation, c'est ce qui se serait passé si nous n'avions pas fait la ZAC avec le double de logements que ce qui est prévu dans ce projet.

Monsieur GADIOUX : Deux précisions : un, je suis venu aux réunions d'informations, on s'est croisé, salué, il ne faut pas dire que je ne suis pas venu. Je voudrais simplement vous dire qu'effectivement on ne partage pas votre postulat de 500 logements, on aurait pu diminuer ce nombre de logements. Comme vous faites une ZAC, pourquoi ne pas réduire ce nombre de logements à 400 ou 350 logements ? 500 logements sur une superficie de 4,3 hectares c'est quand même assez dense.

Madame le Maire : Vous savez combien on a de demandes de logements en attente au CCAS ? Monsieur BOUYSSOU va pouvoir vous donner le chiffre.

M.J-A BOUYSSOU : je vais répondre à Monsieur GADIOUX que je remercie de s'inquiéter du soutien des écolos, et que les écolos luttent contre l'étalement urbain. Donc en ma qualité d'écologiste, je soutiens parfaitement ce projet. Mais je suis aussi Adjoint aux Affaires Sociales. Aujourd'hui on n'arrive pas à loger les Haillanais, ni nos jeunes, ni nos anciens. Les anciens sont des Haillanais qui ont construit leur maison dans les années 70 sur des terrains qui faisaient 1 000 m². Ces gens-là ne peuvent ou ne veulent plus entretenir leur maison, leur jardin et ont besoin d'être relogés et veulent vivre en appartement. Quant aux logements sociaux, nous avons actuellement 500 demandes de logement sociaux au CCAS. Il faut bien arriver à loger ces personnes. Ensuite, ce que vous dit Madame le Maire, qui a parfaitement raison, s'il n'y avait pas eu cette ZAC, compte tenu du prix du foncier, on aurait des promoteurs qui se seraient rués sur ces terrains et cela aurait été anarchique. Toute personne sensée peut parfaitement comprendre ce raisonnement.

Madame le Maire : sur les 500 logements de la ZAC, vous aurez 1/3 de logements en locatif social, 1/3 en accession pour pouvoir permettre un parcours résidentiel à des jeunes ménages qui souhaitent passer de la location à l'acquisition et 1/3 de privé.

Donc en plus il y a un équilibre, il ne s'agit pas de mettre que 500 logements sociaux. Je ne vous le souhaite pas mais cela peut arriver à n'importe qui, à un moment, d'avoir un accident de la vie et de se retrouver dans une situation où tout d'un coup pour une séparation, une perte d'emploi, nous devons trouver un logement en urgence. Notre rôle, à nous élus c'est ça, c'est d'essayer de trouver des solutions à tous les Haillanais qui, à un moment, voient soit leur besoin évoluer, soit se retrouvent en grande difficulté. Aujourd'hui à part construire du logement, je ne sais pas faire.

Monsieur GADIOUX : *Je ne conteste pas effectivement la demande assez importante des Haillanais en matière de logements. Simplement ce que je souhaite, ce que nous souhaitons, c'est éviter cette hyper concentration urbanistique. Vous nous parlez de la ZAC Cœur de Ville avec une proportion réservée au logement social et accession sociale, vous avez 500 demandes, et je conçois bien effectivement que vous souhaitez répondre à ces demandes mais de toute façon ce projet ne couvrira pas entièrement la demande, les 500 demandes car même si on divise par tiers, cela ne fera pas le nombre. Je tenais aussi à préciser que le programme rue Hustin a été porté avec un organisme public de logement social, donc effectivement compte tenu du nombre qui est construit actuellement cela pourra faire plaisir à Monsieur BOUYSSOU, diminuer ses statistiques que je souhaite les plus basses possibles, mais cela ne vient pas infléchir la position que nous pouvons avoir sur cette ZAC Cœur de Ville.*

Concernant la problématique du logement des personnes âgées, effectivement sur le Haillan il y a un manque. Nous partageons ce constat mais est ce qu'il n'aurait été pas plus favorable de construire de l'habitat participatif ou de l'habitat partagé, je dirai « pas en verticalité » mais « en horizontalité » pour maintenir un petit peu de verdure pour les personnes âgées ?

Monique DARDAUD : *Pour rencontrer un certain nombre de personnes âgées, qui suite aux séances de concertation qui ont eu lieu, elles arrivent et viennent nous voir et nous disent « je vais quitter la commune, et quand on parle de pouvoir les reloger dans le centre-ville, elles veulent s'inscrire sur les listes qu'on ne peut pas encore faire.*

Madame le Maire : *Après il ne faut pas oublier, Monsieur Gadioux, que nous sommes encore en dessous du taux exigé par la loi pour les logements sociaux. Nous sommes à 23 % de logements sociaux, la loi en exige 25 %. Donc même avec ce qui se construit aujourd'hui, on sera encore déficitaire et si vous étiez effectivement bien renseigné, vous sauriez qu'il y a bien un îlot sur lequel il y a de l'habitat participatif qui est prévu mais malgré tout, il faut que vous ayez conscience quand on voit les prix des terrains au Haillan, on ne peut pas construire de manière horizontale à 350 € le m², ce n'est pas possible et sûrement pas du logement social. Même dans le privé ils auront des difficultés à équilibrer à ce prix-là. Il y a une logique de parcours résidentiel, d'offrir aux Haillanais des logements adaptés aux moments de leur vie où ils ont des besoins particuliers mais il faut un équilibre à avoir sur cette ZAC. Une ZAC est toujours déficitaire comme la plupart des aménagements publics mais on ne peut pas taxer l'argent des contribuables. Il faut arriver à trouver ce subtil équilibre entre fournir le logement adapté et faire en sorte que cela ne coûte pas trop cher à la collectivité et 500 logements étaient le bon équilibre pour arriver à répondre à ces deux objectifs.*

Monsieur DAUTRY : *Je vais me permettre de laisser un document, à Madame Le Maire et à Madame DARDAUD car sinon on en a jusqu'à minuit, une heure du matin, par rapport auquel vous verrez par rapport à la délibération des écrits qui sont en rouge donc vous pourrez, à tête reposée, toutes les deux en prendre connaissance et me faire réponse quand vous le souhaiterez.*

Madame le Maire : Avec grand plaisir on va consulter ça et on vous répondra aussi vite que possible.

M. CHAIGNE : Je voudrais revenir sur un petit problème d'opération, soit je m'adresse à l'adjoint aux finances, soit à Madame le Professeur, mais je pense que vous serez obligé de repasser une délibération concernant les extensions du groupe scolaire. Je note au passage qu'entre la commission, où nous étions bien présents et la délibération, nous avons perdu 2 classes, le montant est toujours de 5 500 000 €. Donc comment avec une dépense de 5 500 000 € et une subvention de Bordeaux Métropole de 10 000 000 € il reste 3 500 000 € à la charge de la commune.

M. CHAIGNE : Ce n'est pas ce que vous avez écrit dans votre délibération. Quand je lis 2 millions par classe et qu'il y a 5 classes cela fait 10 millions

Monique DARDAUD : Ce n'est pas écrit par classe, c'est le global, je pense.

M. CHAIGNE : Vous ne nous envoyez pas les mêmes délibérations que celles que vous avez devant les yeux.

Madame le Maire : C'est le global, réfléchissez Monsieur CHAIGNE. La délibération n'est pas la même que celle présentée en commission, nous avons eu la Métropole, entre temps.... Il est formulé sur la délibération 2 millions par classe, effectivement c'est une erreur car si c'était 2 millions par classe, cela serait des palais princiers. On la rectifiera c'est bien 2 millions au global. D'ailleurs aujourd'hui le règlement d'intervention de la Métropole selon que c'est de la rénovation, de l'extension de groupes scolaires neufs cela varie entre 400 et 600 000 € par classe.

Monsieur GADIOUX : Pour en revenir sur votre désir de réserver les futurs logements pour les personnes âgées, comment être certain que les futurs logements qui sont insérés dans la ZAC Cœur de Ville seront destinés aux Haillanais ? Est-ce vous qui en maîtrisez l'attribution ? Est-ce que c'est une association ? Est-ce que c'est un maître d'œuvre ?

Madame le Maire : Aujourd'hui je suis dans l'incapacité de vous répondre car nous ne sommes pas encore à ce niveau de détails îlot par îlot. Clairement, notre souhait, c'est que les Haillanais soient prioritaires. Aujourd'hui on ne sait pas combien de logements seraient concernés, quelle serait la taille de ces logements, ni sur quel îlot ils seraient. Donc autant vous dire que nous ne sommes pas encore arrivés à ce niveau de réflexion. Cela viendra dans un second temps et nous vous informerons, mais ce n'est pas pour de suite.

Monsieur GADIOUX : Vous appuyez votre philosophie et votre délibération sur ce postulat. Effectivement il faut être très vigilant sur le fait que ces logements que vous allez faire dans le cœur de ville soient destinés à nos personnes âgées et aux habitants du Haillan, qui comme vous le dites, subissent un aléa de vie familiale.

Madame le Maire : Oui, et cela sera dans la mesure de nos moyens. Effectivement c'est quelque chose que nous maîtrisons quand nous travaillons avec certains bailleurs, ce sont des choses qui peuvent tout à fait être organisées. C'est le cas notamment lorsque l'on verse de la surcharge foncière sur du logement social. En règle générale on obtient, le terme est un peu impropre, on obtient une priorité de présentation des candidats lorsqu'il y a des logements qui se libèrent. Voilà le genre de modalité qui peut être négociée avec le

gestionnaire de ces logements. Après il y aura de la location et de l'achat.

Monique DARDAUD : Il faut savoir que prochainement vont être écrits des cahiers de charges par îlots donc on va situer où seront ces fameux logements sociaux et logements pour seniors et seront soumis à concours ces îlots-là, et les gens auront des obligations qui devront faire des logements pour des personnes âgées (douche, plain-pied par exemple) et cela se travaille avec les aménageurs qui vont proposer leur projet.

Monsieur GADIOUX : Le cahier des charges n'est pas mon problème, le problème c'est d'être certain comme vous l'affirmez ici que ces appartements ou la future habitation soit réservé à nos futurs retraités Haillanais ou à nos personnes du CCAS du Haillan. Je ne souhaiterai pas qu'effectivement certaines personnes soient moins prioritaires que certaines d'autres.

Madame le Maire : Sur la partie privée on n'aura pas la maîtrise. Le gestionnaire privé vendra à qui il veut, il vendra à qui pourra mettre le prix et qui aura envie de venir au Haillan. Mais sur la partie sociale et accession sociale, nous notre objectif, c'est que les Haillanais soient prioritaires.

Monsieur GADIOUX : C'est un objectif, ce n'est pas une garantie.

Madame le Maire : Ça je ne peux pas, sinon j'aurai tous les pouvoirs mais ce n'est pas le cas.

Monsieur DAUTRY : Je voudrais poser une question qui ne va sans doute pas vous plaire. On parlait du cahier des charges avec Madame DARDAUD, est-ce que verriez un inconvénient à ce que nous y soyons conviés ?

Madame le Maire : Ce n'est pas nous qui travaillons le cahier des charges, c'est la Fab qui va nous faire des propositions. C'est elle qui va déterminer un certain nombre de choses.

Monsieur DAUTRY : S'il y a quelque problème que ce soit, une fois de plus ce sera la faute de la Fab.

Madame le Maire : Non, pourquoi ? On validera bien évidemment.

Monique DARDAUD : On n'est pas avec eux pour rédiger mais on contrôle par rapport aux objectifs.

Madame le Maire : Si on s'est appuyé sur la Fabrique de Bordeaux Métropole, c'est parce qu'ils ont des compétences que nous n'avons pas. C'est comme si on me demandait si je serai derrière le comptoir de la brasserie. Non, rédiger les cahiers des charges ce n'est pas mon métier. C'est la Fabrique métropolitaine qui travaillera et nous fera des propositions et ensuite sur cette base-là, après, je ne suis pas opposée, qu'avec les documents remis, on puisse en discuter avec vous. Cela pose zéro problème.

VOTE : 22 voix POUR, et 7 voix ABSTENTION

243/17	CREANCES ETEINTES – RETABLISSEMENT PERSONNEL AVEC EFFACEMENT DES DETTES – BUDGET PRINCIPAL
---------------	---

Rapporteur : M.BOUSQUET

M.BOUSQUET : L'objectif, comme nous avons pu le faire dans le passé est d'acter l'annulation de créances. Il s'agit bien évidemment, dans ce cas-là d'annulations suite à décision du Tribunal. Cela représente 168,74 € pour un seul créancier. Cela reste relativement faible et c'est de l'abandon de créance comptable suite à décision du Tribunal.

VOTE : UNANIMITE

244/17	ADMISSION EN NON VALEUR – ANNULATION DE TITRES DE RECETTES – BUDGET PRINCIPAL
---------------	--

Rapporteur : M.BOUSQUET

M.BOUSQUET : Il s'agit de la délibération connexe sur les admissions en non-valeur à savoir des créances non recouvrables par la Ville après avoir utilisé tous les modes de recours pour un montant de 26.33 €. Il s'agit de deux dossiers d'abandon de créances.

Madame le Maire : Cela reste très modeste.

VOTE : UNANIMITE

245/17	CHANGEMENT D'APPELLATION DE SEPULTURES EN CHAMPS COMMUNS EN CONCESSIONS TEMPORAIRES
---------------	--

Rapporteur : M.BOUSQUET

M.BOUSQUET : Cette délibération a essentiellement pour but de prendre en compte les problématiques effectives de nos Haillanais souhaitant disposer d'une sépulture sur le cimetière de la commune. En effet, on voit évoluer progressivement, ce qui n'est pas une mauvaise chose d'ailleurs, à la baisse de manière très forte l'utilisation des champs communs, essentiellement des indigents et une demande beaucoup plus importante de concessions temporaires en pleine terre ou en cuve, mais ici c'est essentiellement des « pleine terre ». La demande étant de plus en plus importante, il s'agit de faire évoluer un certain nombre de concessions qui étaient jusqu'ici des champs communs sur l'ancien cimetière et de les passer en concessions temporaires. Cela représente 20 concessions en concession temporaire pour une durée de 15 ans. Cela nous permet de coller plus précisément et ainsi satisfaire la demande des Haillanais pour leur dernière demeure et d'optimiser de ce fait nos surfaces.

VOTE : UNANIMITE

246/17	MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
---------------	---

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Daniel DUCLOS : Il est proposé au Conseil Municipal de décider la création des postes suivants au 1^{er} décembre 2017 :

Attaché principal à temps complet → 1poste

Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet → 1 poste

La création des postes suivants au 1^{er} janvier 2018 :
ATSEM principal 2^{ième} classe à temps complet → 1 poste
Adjoint technique à temps complet → 1 poste
Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet → 1 poste

Et la suppression des postes suivants au 1^{er} janvier 2018 :
ATSEM principal 2^{ième} classe à temps non complet 33-35^{ième} → 1 poste
Adjoint technique à temps non complet 33-35^{ième} → 1 poste
De préciser que la dépense correspondante sera imputée sur le budget en cours et le suivant.

VOTE : 22 voix POUR, et 7 voix CONTRE

247/17	OUVERTURES DOMINICALES RELEVANT DE L'AUTORISATION DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA LOI MACRON DU 6 AOUT 2015
---------------	---

Rapporteur : Anne Gourvennec

Anne GOURVENNEC : Cette délibération a pour but de fixer les dates d'ouverture dominicale des commerces de détail non alimentaires pour 2018. La loi Macron offre la possibilité d'ouverture douze dimanches par an. Bordeaux Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux proposent 9 dates d'ouverture mais Le Haillan souhaite limiter ce nombre à cinq. Pour votre information, c'est déjà ce nombre de cinq que la Ville du Haillan avait autorisé en 2016 et en 2017. Les dates retenues pour l'année 2018 sont les cinq derniers dimanches de l'année 2018, à savoir le 2, 9, 16, 23 et 30 décembre. Pour l'instant aucun commerce ne nous a sollicité sur le sujet. Dans ces conditions il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à l'autorisation d'ouverture des commerces de détail les cinq derniers dimanches de l'année 2018.

VOTE : 22 voix POUR, et 2 voix ABSTENTION

Nicolas GHILLAIN
Secrétaire de Séance

Andréa KISS
Maire du Haillan